

Etang de la Haute Rivière, Le Petit Lay, Mouchamps (85640)



Photo FVPPMA, 13/04/2017

Nom de l'association de pêche : Les Pêcheurs du Petit Lay

Description

En partant de Mouchamps, prenez la direction de « Ste-Cécile » par la D48. Roulez pendant environ 2 km, puis au panneau « cédez le passage », prenez à droite direction « L'Oie » sur la D137. Continuez encore 2 km, puis vous apercevrez sur votre droite l'étang de la Haute Rivière. Ce site de pêche permet de stationner à plusieurs endroits. Ainsi, vous pourrez choisir le poste de pêche qui vous convient à proximité de l'eau. Toutefois, les chemins ne permettent pas de faire le tour complet du plan d'eau.

Sur ce site, vous pourrez essayer de pêcher la carpe de jour grâce à vos différentes stratégies. En revanche, selon des témoignages, les montages lourds ne sont pas adaptés pour ce site. Le silure peut aussi se faire piquer au sein de ces eaux. Curieux et opportunistes, il existerait des spécimens de plus d'un mètre. Alors pourquoi ne pas vous y mettre ?

Si vous souhaitez vous initier à la pêche, vous pouvez mettre à l'eau vos cannes pour attraper de beaux poissons blancs (gardons, brèmes, ...), car ce plan d'eau est connu pour être poissonneux. Vous pourrez également essayer de taquiner les carpeaux pendant que d'autres pêcheurs plus confirmés essayeront de ferrer un joli carnassier.

Fiche technique

Public(s) : Tous publics

Accessibilité : Facile

Stationnement : Aire de stationnement ou en bord de rive

Distance véhicule / rive : 10 m

Milieu : Plan d'eau

Rive : Droite et gauche

Berges : Plus ou moins dégagées (arbres)

Linéaire de pêche : 500 m et plus

Largeur entre rives : Entre 60 m et 90 m

Profondeur moyenne : 1 m à 2 m

Type de fond : Vaseux et sableux

Emplacements : Ensoleillés en majorité

Equipements : Tables, bancs

Types de pêche conseillés

- Pêche au coup
- Pêche du carnassier
- Pêche de la carpe de jour
- Pêche du silure
- Fixe
- Itinérante

Atouts du site

- Fosses, souches
- Richesse piscicole

Spécificité du site

- Pêche de nuit de la carpe interdite
- Pêche interdite en aval de la confluence du ruisseau de Riamberge, soit 255 m en rive droite et gauche (ligne de bouée)

Contact

Fédération de pêche de Vendée

Tél: 02.51.37.19.05

Site : <http://www.federation-peche-vendee.fr>



Amis pêcheurs, n'oubliez pas que la **carte de pêche est nominative et obligatoire** pour toutes personnes en action de pêche.

Vous pourrez vous la procurer auprès d'un **dépositaire** ou sur le **site Internet** de la fédération de pêche de Vendée :

<http://www.federation-peche-vendee.fr>

Remarque : Si vous avez un doute concernant la pêche, n'hésitez pas à consulter la réglementation du Site Internet de la fédération de pêche.

Sources : Fédération de pêche de Vendée, IGN ©

Mise à jour : 2017

Etang de la Haute Rivière, Le Petit Lay, Mouchamps (85640)

Axes Routiers à suivre

Départ : Mouchamps

D48 : direction Ste-Cécile

D137 : direction L'Oie

Arrivée : Etang de la Haute-Rivière

A proximité

L'Oie : 3 km

Mouchamps : 7 km

Les Essart : 13 km

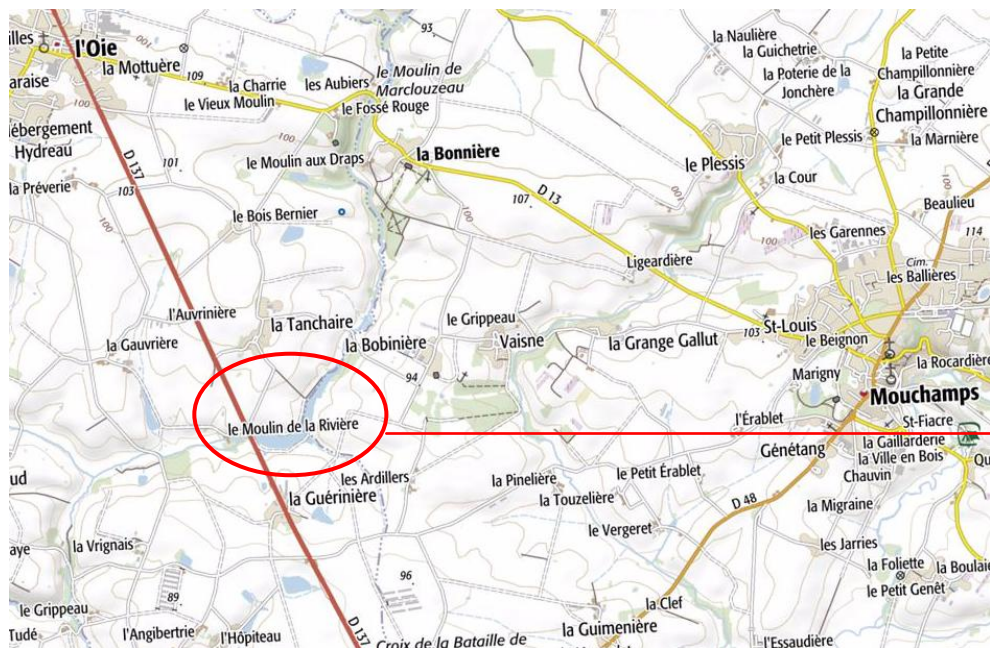


Photo FVPPMA 13/04/2017



Photo FVPPMA 13/04/2017



Photo FVPPMA 13/04/2017

Légendes

- Linéaire de pêche
- P Parking
- ➔ Vous arrivez par là
- ⊘ Réserve, pêche interdite